

Déclaration SNES-FSU à la CAPA Hors-Classe des certifiés du 13 mai 2016

Madame la Rectrice,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans dire un mot sur le sujet qui préoccupe depuis un an un grand nombre de professeurs, à savoir la réforme du collège. Alors que la quatrième journée de formation a commencé au retour des vacances, force est de constater que le sentiment qui se dégage très largement chez nos collègues est celui de temps perdu. Ils n'ont rien retiré, ou à peu près rien, des trois premières journées de formation. Par contre, s'il est un bilan qui est clair, c'est bien celui des heures perdues par les élèves.

Nous n'allons pas évoquer de nouveau tous les points négatifs de cette réforme, que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, mais nous contestons, une nouvelle fois, le caractère obligatoire et infantilisant de cette formation au rabais, ainsi que la surcharge de travail qu'elle entraîne.

Depuis des semaines maintenant, les enseignants au côté des autres salarié.es et des jeunes manifestent leur opposition à la « loi Travail » dont ils réclament l'abrogation, par le recours à la grève et la participation à de nombreuses manifestations. Pour seule réponse le gouvernement n'a cédé que quelques aménagements qui ne remettent pas en cause l'esprit libéral qui inspire cette réforme. Le recours à l'article 49-3 pour un passage en force de cette loi, alors que plus de 70% des français y sont opposés, est un « déni de démocratie » comme le déclarait le 9 avril 2006 François Hollande lors des débats concernant le projet de loi sur l'égalité des chances, incluant le contrat première embauche.

Pourtant, mardi 10 mai, c'est bien MM. Hollande et Valls, hier farouchement opposés à cet article antidémocratique quand ils étaient dans l'opposition, qui ont dégainé le 49-3 pour la quatrième fois du quinquennat.

Après plus de 5 ans de gel du point d'indice, le gouvernement a enfin annoncé une hausse de 1,2% de nos traitements. La FSU avec l'Intersyndicale n'a cessé de mobiliser et d'agir pour un véritable plan de rattrapage du pouvoir d'achat et ne se contente pas de ce premier geste. Depuis 2010, les enseignants du second degré ont en effet perdu en moyenne 219 euros par mois. Le ministère de l'éducation nationale ne peut plus continuer à appauvrir ses personnels. Le SNES-FSU demande le transfert de l'ISOE en points d'indice, la translation des grilles indiciaires vers le haut à hauteur de 30 à 50 points d'indices pour chaque échelon, l'accès facilité de tous à la hors-classe suffisamment tôt pour atteindre le dernier indice de la hors-classe avant le départ en retraite, le déplafonnement de la fin de carrière avec un accès vers les indices de rémunération de la "hors-échelle lettre".

Avec la revalorisation de nos carrières se joue aussi la question de l'attractivité de nos métiers et tout particulièrement de leur image auprès des jeunes diplômés. Malgré la crise de l'emploi en France, les métiers de l'éducation dans le second degré connaissent une crise de recrutement qui s'accroît et obère durablement les évolutions nécessaires du système éducatif. Cette crise s'explique par des conditions salariales dégradées, une surcharge de travail, dans un contexte d'injonctions multiples, contradictoires et souvent infantilisantes.

C'est dans ce contexte qu'aujourd'hui, dans cette CAPA, nous examinerons les contestations de note administrative.

Malgré une note de service explicite, nous constatons encore cette année des évaluations hors-grille et des disjonctions étonnantes entre l'appréciation et la note. Or, cela ne permettra pas d'atténuer les tensions lorsqu'elles existent.

Les enjeux de cette CAPA pour l'accès à la hors-classe des certifiés sont bien de cette nature : valoriser les déroulements de carrière au vu de l'ancienneté et écarter des critères de classement tout risque d'arbitraire local.

En ce qui concerne notre CAPA de ce jour, nous rappelons nos demandes :

- une carrière avec un rythme d'avancement unique, déconnectée de l'évaluation des personnels.
- une évaluation « conseil », formative, qui permette à chacun de parfaire son métier, et non une évaluation donnant lieu à un classement des professeurs, qui n'a d'autre effet que de diviser les collègues ; bref, une carrière identique pour tous, tout comme elle l'est pour ceux qui nous évaluent.

En outre, les orientations arrêtées en 2014 et 2015 disent que « *tous les enseignants ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière* ». Celles-ci sont confirmées par les dispositions issues du cycle de discussion PPCR, affirmant « *le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades* ». Ainsi, tous les collègues ayant fait une carrière complète devraient pouvoir accéder à la hors-classe. Or, cette année encore, il reste 5 collègues qui ont atteint le dernier échelon de la classe normale et qui ne sont pas promus.

D'autre part, la note de service pour la campagne 2016 remplace la notion de « mérite » que nous contestons par celle de « valeur professionnelle ». C'est un rappel de la nécessité de prendre en compte l'ensemble de la carrière d'un enseignant et non pas les dernières années, comme nous le voyons trop souvent dans les avis émis.

En analysant plus précisément les résultats, nous constatons à nouveau cette année que les femmes sont moins souvent promues que les hommes : 6,99 % contre 7,89 %, alors qu'elles représentent 65 % des promouvables.

Nous notons aussi que 40 collègues retraits ne seront pas promus et que 37 d'entre eux n'ont même pas atteint le 11^{ème} échelon.

Nous pouvons nous féliciter quant à la répartition des avis « Exceptionnel » attribués par le corps d'inspection qui très majoritairement ont été portés sur les 11^{èmes} et 10^{èmes} échelons tout comme ceux des chefs d'établissement.

Néanmoins les disparités entre les disciplines, quant au poids que chacune d'elle représente, persistent, de même que les échelons sur lesquels sont donnés ces avis.